



Mairie de
Fère en Tardenois

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 à 18H30

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT-TROIS JANVIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX**
Maire

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAIENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoint

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Rosalie LAFONT, Anita NIVAL,

Messieurs : François AUBAS, Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Carole DERUY, Valentin GUILLEUX, Jean-Charles LEFEVRE
Gilbert LEGRAND, Franck LEMAIRE, Katia REYES

Pouvoirs : Carole DERUY donne pouvoir à Martine OLIVIER,
Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Valentin GUILLEUX donne pouvoir à Sylvie MAUTAIENT,
Jean-Charles LEFEVRE donner pouvoir à Jean-Luc LEDUC,
Katia REYES donne pouvoir à Corinne HERBLOT.

**Martine OLIVIER et Frédéric CARRÉ sont désignés assesseurs,
Lahcen MIRI est élu secrétaire de séance.**

Ordre du jour de la séance :

1. Engagement à ne pas favoriser l'extension du commerce de périphérie
2. Demande de subvention : mise en accessibilité 4 rue du Château
3. Demande de subvention : création de plateaux surélevés
4. Ouverture d'une ligne de trésorerie
5. Modification du tableau des effectifs communaux

En début de réunion, M. le maire a donné les informations suivantes :

- Bonne année à toutes et à tous.
- Nous avons terminé 2022 dans une bonne ambiance. Merci aux élus, aux agents et aux bénévoles qui ont organisé le marché de Noël et les animations pour tous.
- Le projet de requalification de la place Aristide Briand sera un gros chantier cette année : élus et habitants seront appelés à choisir le nouveau visage de cette place, pour des travaux prévus en 2024.
- Le bulletin municipal et l'agenda vont être distribués dans les jours à venir chez tous les Férois.
- Le recensement a commencé. Jusqu'au 18 février, l'un des 7 agents recenseurs se présentera à votre domicile, comme le prévoit la loi, pour recueillir les informations concernant les foyers férois.
- Les logement seniors ont été attribués, l'OPAL a retenu les candidatures des futurs locataires.
- Les dossiers de demandes de subventions aux associations ont été envoyés aux responsables associatifs. J'en profite pour remercier une fois encore l'ensemble des bénévoles qui agissent pour contribuer à animer la commune et proposer des activités aux petits et grands. Les demandes seront arbitrées par la commission Administration générale.
- On nous signale régulièrement des problèmes d'éclairage public. Pour rappel, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie si vous notez un problème.

Puis, sous la présidence de M. le maire Jean-Paul ROSELEUX, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté les délibérations ci-après.

La séance a été levée à 19 heures.

Lahcen MIRI

Secrétaire de séance



Jean-Paul ROSELEUX



Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Engagement à ne pas favoriser l'extension du commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-bourg

N°	2023	01	01
DATE DE CONVOCATION			
19.01.2023			
DATE D’AFFICHAGE			
19.01.2023			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	<input type="text" value="23"/>		
Présents :	<input type="text" value="14"/>		
Votants :	<input type="text" value="19"/>		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Conseil départemental			

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT-TROIS JANVIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAIENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Rosalie LAFONT, Anita NIVAL,

Messieurs : François AUBAS, Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Carole DERUY, Valentin GUILLEUX, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND, Franck LEMAIRE, Katia REYES

Pouvoirs : Carole DERUY donne pouvoir à Martine OLIVIER,
Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Valentin GUILLEUX donne pouvoir à Sylvie MAUTAIENT,
Jean-Charles LEFEVRE donner pouvoir à Jean-Luc LEDUC,
Katia REYES donne pouvoir à Corinne HERBLOT.

Engagement à ne pas favoriser l'extension du commerce de périphérie

Monsieur le maire explique que la Région Hauts de France a lancé un projet pour la redynamisation des centres-villes et centre- bourgs. Il explique que la commune de Fère-en-Tardenois, inscrite dans le dispositif Petites Villes de Demain, fait partie des communes éligibles au programme régional centres-villes/centres-bourgs et doit déposer un dossier de candidature avant le 6 mars 2023 pour pouvoir obtenir une aide de la Région à hauteur d'un million d'euros, en soutien de ses projets structurants.

Vu les principes généraux de l'appel à projet au travers desquels la région Hauts-de-France souhaite accompagner les communes qui :

- mènent une politique volontariste de soutien aux TPE artisanales et commerciales en facilitant le maintien et l'installation de commerces et en y développant de nouveaux modèles d'organisation de l'offre commerciale,
- démontrent une volonté de maîtriser le développement de l'offre commerciale en périphérie,
- portent une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale, prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-ville ou du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, prise en compte de la place de l'habitant dans la ville et dans les lieux où se crée du lien social entre les habitants,

Considérant que le conseil municipal a choisi de consolider et de valoriser les commerces de proximité du centre-ville, dans le cadre d'une politique d'aménagement globale du centre-bourg,

Considérant qu'il convient de renforcer l'attractivité commerciale en centre-bourg,

Considérant la demande du Conseil Régional des Hauts de France de s'engager à ne pas favoriser le commerce de périphérie,

Considérant que la ville de Fère-en-Tardenois n'a aucun projet d'aménagement de zones susceptibles d'accueillir des commerces en périphérie,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide de :

- mener une politique volontariste de soutien aux commerçants et artisans de centre-ville,
- renforcer l'attractivité du centre-ville,
- prendre en compte la place de l'habitant dans la ville et dans les lieux où se crée le lien social,
- s'engager à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de proximité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte du fait de sa transmission au contrôle de légalité et de son affichage le 24/01/122023,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Demande de subvention : mise en accessibilité 4 rue du Château

N°	2023	01	02
DATE DE CONVOCATION			
19.01.2023			
DATE D’AFFICHAGE			
19.01.2023			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	<input type="text" value="23"/>		
Présents :	<input type="text" value="14"/>		
Votants :	<input type="text" value="19"/>		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• État			

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT-TROIS JANVIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAIENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjointes

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Rosalie LAFONT, Anita NIVAL,

Messieurs : François AUBAS, Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Carole DERUY, Valentin GUILLEUX, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND, Franck LEMAIRE, Katia REYES

Pouvoirs : Carole DERUY donne pouvoir à Martine OLIVIER,
Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Valentin GUILLEUX donne pouvoir à Sylvie MAUTAIENT,
Jean-Charles LEFEVRE donner pouvoir à Jean-Luc LEDUC,
Katia REYES donne pouvoir à Corinne HERBLOT.

Demande de subvention : mise en accessibilité du 4 rue du Château

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune met à disposition des locaux, 4 rue du Château, pour une orthophoniste, une ostéopathe, des psychologues... Il explique que l'accessibilité doit être faite pour ces locaux recevant du public.

Monsieur le maire expose ensuite aux membres du conseil municipal que ce projet peut être éligible à la dotation de solidarité à l'investissement local.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide de :

- solliciter de la part de l'État, une subvention au titre de la DSIL, au taux maximum, pour la mise en accessibilité du 4 du Château,
- inscrire la dépense au budget communal pour l'année 2023.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte du fait de sa transmission au contrôle de légalité et de son affichage le 24/01/2023,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Demande de subvention : création de plateaux ralentisseurs

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS
Le VINGT-TROIS JANVIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAIENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoint

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Rosalie LAFONT, Anita NIVAL,

Messieurs : François AUBAS, Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Carole DERUY, Valentin GUILLEUX, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND, Franck LEMAIRE, Katia REYES

Pouvoirs : Carole DERUY donne pouvoir à Martine OLIVIER,
Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Valentin GUILLEUX donne pouvoir à Sylvie MAUTAIENT,
Jean-Charles LEFEVRE donner pouvoir à Jean-Luc LEDUC,
Katia REYES donne pouvoir à Corinne HERBLOT.

Demande de subvention : création de plateaux ralentisseurs

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé une action pour sécuriser la circulation dans les différentes rues de Fère. Il rappelle aussi que des problématiques de vitesse excessive se posent régulièrement, notamment avenue de la Gare et rue de la Goutte d'Or. C'est pourquoi Monsieur le maire propose la mise en place de plateaux surélevés afin de ralentir la vitesse de circulation des véhicules sur ces axes. Une subvention sera demandée au conseil départemental de l'Aisne, au titre des amendes de police.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide de :

- installer des plateaux surélevés avenue de la Gare et rue de la Goutte d'Or,
- solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Aisne, au taux maximum, au titre des amendes de police,
- inscrire la dépense dans le budget communal 2023.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte du fait de sa transmission au contrôle de légalité et de son affichage le 24/01/2023,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

N°	2023	01	03
DATE DE CONVOCATION			
19.01.2023			
DATE D'AFFICHAGE			
19.01.2023			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Conseil départemental			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Ouverture d'une
ligne de trésorerie

N°	2023	01	04
DATE DE CONVOCATION			
19.01.2023			
DATE D'AFFICHAGE			
19.01.2023			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	<input type="text" value="23"/>		
Présents :	<input type="text" value="14"/>		
Votants :	<input type="text" value="19"/>		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Trésorerie• Crédit Agricole du Nord-Est			

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT-TROIS JANVIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Rosalie LAFONT, Anita NIVAL,

Messieurs : François AUBAS, Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Carole DERUY, Valentin GUILLEUX, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND, Franck LEMAIRE, Katia REYES

Pouvoirs : Carole DERUY donne pouvoir à Martine OLIVIER,
Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Valentin GUILLEUX donne pouvoir à Sylvie MAUTAENT,
Jean-Charles LEFEVRE donner pouvoir à Jean-Luc LEDUC,
Katia REYES donne pouvoir à Corinne HERBLOT.

**Martine OLIVIER et Frédéric CARRÉ sont désignés assesseurs,
Lahcen MIRI est élu secrétaire de séance.**

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le maire explique à l'assemblée que les subventions, notamment pour les travaux de l'église, vont être versées dans les mois à venir. Il explique aussi que, dans cette attente et pour régler les factures des entreprises, il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie disponible auprès d'un établissement bancaire. Une consultation a été faite pour ouvrir cette ligne de trésorerie, à hauteur d'un million d'euros, pour une période d'un an. Les fonds, s'ils doivent être utilisés, seront remboursés dès versement des subventions correspondantes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide de :

- demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de un millions d'euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0,90%. Taux plancher = marge. Frais de dossier ou commission d'engagement de 0, 20%
- ouvrir au budget de l'exercice 2023 les crédits correspondants aux frais financiers,
- prendre l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, en dépenses obligatoires au budget 2023, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte du fait de sa transmission au contrôle de légalité et de son affichage le 24/01/2023,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Modification du tableau des effectifs communaux

N°	2023	01	05
DATE DE CONVOCATION			
19.01.2023			
DATE D’AFFICHAGE			
19.01.2023			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	<input type="text" value="23"/>		
Présents :	<input type="text" value="14"/>		
Votants :	<input type="text" value="19"/>		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Centre de Gestion de l’Aisne• Trésorerie			

L’An DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT-TROIS JANVIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAIENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Rosalie LAFONT, Anita NIVAL,

Messieurs : François AUBAS, Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Carole DERUY, Valentin GUILLEUX, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND, Franck LEMAIRE, Katia REYES

Pouvoirs : Carole DERUY donne pouvoir à Martine OLIVIER,
Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Valentin GUILLEUX donne pouvoir à Sylvie MAUTAIENT,
Jean-Charles LEFEVRE donner pouvoir à Jean-Luc LEDUC,
Katia REYES donne pouvoir à Corinne HERBLOT.

Modification du tableau des effectifs communaux

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Dans ce contexte, le maire informe l’assemblée que, pour le fonctionnement optimal des services, une modification du tableau des effectifs communaux à partir du 1^{er} février 2023 est nécessaire. Ces modifications porteront sur la création de deux postes d’ajoints techniques.

Monsieur le maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2023 de la manière suivante :

Personnel technique :

- Création de deux postes d’ajoints techniques à temps complet,
- Suppression de deux postes contractuels (personnel non titulaire)

PERSONNEL TITULAIRE

Grade	Catégorie	Poste(s) ouvert(s)	Poste(s) pourvu(s)	Dont poste(s) à TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	2	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
Adjoint technique	C	9	9	3

PERSONNEL NON TITULAIRE – contractuels

Grade	Poste(s) ouvert(s)	Poste(s) pourvu(s)	Dont poste(s) à TNC
Adjoint Technique	3	1	1
Adjoint Administratif	1	1	0
Contrat de projet – chargé de mission - Rédacteur	1	1	0

PERSONNEL NON TITULAIRE – contrats aidés

Grade	Poste(s) ouvert(s)	Poste(s) pourvu(s)	Dont poste(s) à TNC
FILIERE TECHNIQUE – contrat unique d’insertion -			
Adjoint technique	5	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE – parcours emploi compétences -			
Adjoint administratif	1	0	0

Le conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le maire, décide de :

- établir le tableau des effectifs municipaux comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte du fait de sa transmission au contrôle de légalité et de son affichage le 24/01/2023,
- Informe que le présent acte peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.